

Date de délivrance: 18.05.2015 Remplace la fiche du: 29.06.2010

*** Changements par rapport à la version précédente, n.a. = non applicable, n.d. = non disponible

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

- 1.1 **Identificateur de produit**
Désignation commerciale: Brandenburger Liner
N° d'article: n.d.
N° de la composition: n.d.
Numéro d'enregistrement: n.d.
- 1.2 **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Utilisation: Réhabilitation de canalisations
- 1.3 **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- 1.3.1 **Adresse du fabricant / fournisseur:**
Brandenburger Liner GmbH & Co. KG, Taubensuhlstrasse 6, D- 76829 Landau
Téléphone: +49 (0)6341 5104-0, Téléfax: +49 (0)6341 5104-155, Courriel: info@brandenburger.de
- 1.3.2 **Responsable pour la fiche de données de sécurité:**
CoSiChem AG, Ernst-Lemmer-Straße 27, D - 35041 Marburg, info@cosichem.de
- 1.4 **Numéro de téléphone d'appel d'urgence**
Numéro de téléphone d'appel d'urgence du fabricant / Centre d'information spécialisé en intoxications fournisseur
Téléphone: +49 (0)6341 5104-0 (8:30 – 16.30) Téléphone: +33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1 **Classification de la substance ou du mélange**
Classification et étiquetage conformément à la Directive 1272/2008/EC:
Skin Irrit. 2; H315 / Eye Irrit. 2; H319 / Acute Tox. 4; H332 / Repr. 2; H361d / STOT RE 1 H372
- 2.2 **Éléments d'étiquetage**
Étiquetage recommandé par le règlement (CE) n° 1272/2008: Oui.
Exemptions applicables: Non.
Mention(s) d'avertissement: Danger
Composant(s): contient Styrene
- Phrases H:**
H315: Provoque une irritation cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332: Nocif par inhalation.
H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes <organe de l'ouïe> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H361d: Susceptible de nuire au fœtus.
- Phrases P:**
P201: Se procurer les instructions avant utilisation.
P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P263: Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.
P501: Éliminer le contenu/récepteur dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
- Étiquetage particulier:
EUH208: Contient phenyl bis(2,4,6-trimethylbenzoyl)-phosphine oxide. Peut produire une réaction allergique.
- L'étiquetage mentionné est valable pour la livraison à l'utilisateur industriel.
- 2.3 **Autres dangers**
Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Pictogramme(s) de danger:



Désignation commerciale: Brandenburger Liner

Fabricant / Fournisseur: Brandenburger Liner GmbH & Co. KG, Taubensuhlstrasse 6, D- 76829 Landau

Téléphone: +49 (0)6341 5104-0, Date de délivrance: 18.05.2015 Remplace la fiche du: 29.06.2010

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

n.a.

3.2 Mélanges**Spécification chimique du produit:**

Fibre de verre imprégné avec Polyester/Vinylester-résines en solution en styrene

(Résines en solution, ne pas durcir)

Ingrédients dangereux:

N° CAS	N° index	N° CE	Substance	Gamme (m%)	Symbole	Phrases H
100-42-5	601-026-00-0	202-851-5	Styrene	10 - 30%	GHS02 GHS07	H226 H332 H315 H319 H361d H372
24650-42-8	n.d.	246-386-6	2,2-Dimethoxy-1,2-diphenylethane-1-one	0,1 - 0,25%	GHS08 GHS09	(organe de l'ouïe) H400 H410
162881-26-7	015-189-00-5	423-340-5	phenyl bis(2,4,6-trimethylbenzoyl)-phosphine oxide	0,1 - 1%	GHS07	H317 H413

Texte des phrases R/H voir le chapitre 16

SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****4.1.1 En cas d'inhalation:**

Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation de fumées de surchauffe ou de combustion.

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

4.1.2 En cas de contact avec la peau:

Résines en solution Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

4.1.3 Après contact avec les yeux:

Résines en solution Appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

4.1.4 En cas d'ingestion:

n.a.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Résines en solution: L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants: mal de tête nausée vertiges.

L'inhalation de vapeurs irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorges et déclencher une toux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****5.1.1 Moyens d'extinction recommandés:**Utiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool**5.1.2 Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:**

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées : Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers**5.3.1 Équipement de protection spécial:**

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

Porter un vêtement de protection chimique à fermeture étanche.

5.3.2 Autres recommandations:

La polymérisation survient lors de l'exposition à la lumière blanche, la lumière ultraviolette ou la chaleur.

En cas d'incendie, refroidir les citernes par arrosage. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Désignation commerciale: Brandenburger Liner

Fabricant / Fournisseur: Brandenburger Liner GmbH & Co. KG, Taubensuhlstrasse 6, D- 76829 Landau
 Téléphone: +49 (0)6341 5104-0, Date de délivrance: 18.05.2015 Remplace la fiche du: 29.06.2010

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
 Voir chapitre 8.2.2
 Dans le but d'éviter l'inhalation des poussières de ponçage, le port d'un appareil de protection respiratoire est requis durant ces travaux.
- 6.2 **Mesures de protection de l'environnement**
 Ne pas contaminer l'eau.
- 6.3 **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
 Utiliser un équipement de manutention mécanique.
 Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.
- 6.4 **Référence à d'autres sections**
 Aucun(e).

SECTION 7: Manipulation et stockage

- 7.1 **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
- 7.1.1 **Précautions à prendre pour la manipulation:**
 Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
 Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
 Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
- 7.1.2 **Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:**
 Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
- 7.2 **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- 7.2.1 **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
 Conserver dans le conteneur original. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.
 Conserver dans un endroit sec. Protéger de la lumière.
- 7.2.2 **Remarques relatives au stockage avec d'autres produits:**
 Ne pas entreposer avec des oxydants.
- 7.2.3 **Autres indications sur les conditions de stockage:**
 Conserver à des températures comprises entre 5°C et 30°C.
- 7.3 **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
 n.d.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 **Paramètres de contrôle**
- Identification de la substance** **Valeurs admissibles**
 Styrene 20 ppm | 86 mg/m³
- 8.2 **Contrôles de l'exposition**
- 8.2.1 **Contrôles techniques appropriés**
 Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements.
- 8.2.2 **Mesures de protection individuelle**
- 8.2.2a **Protection respiratoire:** Dans le but d'éviter l'inhalation des poussières de ponçage, le port d'un appareil de protection respiratoire est requis durant ces travaux.
 Filtre multi-usages combiné:
- 8.2.2b **Protection des mains:** Gants imperméables en caoutchouc butyle temps de pénétration > 6h
 Veuillez respecter les indications du fournisseur en ce qui concerne la perméabilité et le délai de rupture des gants de protection. Veuillez également tenir compte des conditions locales particulières au moment de l'utilisation du produit, telles que le risque de coupures ou d'abrasion et la durée du contact.
- 8.2.2c **Protection des yeux:** Lunettes de sécurité à protection intégrale
- 8.2.2d **Protection corporelle:** Vêtement léger de protection
- 8.2.2e **Autres données:** Respecter le temps limite d'utilisation.
- 8.2.3 **Contrôle de l'exposition de l'environnement:**
 n.d.

Désignation commerciale: Brandenburger Liner

Fabricant / Fournisseur: Brandenburger Liner GmbH & Co. KG, Taubensuhlstrasse 6, D- 76829 Landau

Téléphone: +49 (0)6341 5104-0, Date de délivrance: 18.05.2015 Remplace la fiche du: 29.06.2010

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

9.1.1	Etat physique:	Résines en solution: liquide visqueux	Couleur: jaune clair	Odeur: caractéristique
				Seuil olfactif: n.d.
9.1.2	Valeur du pH, pur:		n.a.,	Valeur du pH, solution aqueuse à 1 %: n.d.
9.1.3	Point / intervalle d'ébullition (°C):		146 (Styrene),	Point / intervalle de fusion (°C): n.d.
9.1.4	Point d'éclair (°C):		34 (Styrene)	Mais le produit ne supporte pas la combustion, en creuset fermé
9.1.5	Inflammabilité (CEE A10 / A13):		Aucun(e).	
9.1.6	Température d'inflammation (°C):		490 (Styrene)	
9.1.7	Auto-inflammation (CEE A16):		Non.	
9.1.8	Propriétés comburantes:		Non.	
9.1.9	Risque d'explosion:		Non.	
9.1.10	Limite inférieure d'explosivité (% vol.):		n.d., supérieure: n.d.	
9.1.11	Pression de vapeur: / Densité de vapeur (air = 1):		10 mbar (20°C) / 50 mbar (50°C) / n.d.	
9.1.12	Densité (g/ml):		1,4	
9.1.13	Solubilité (dans l'eau):		non miscible	
9.1.14	Coefficient de partage (n-octanol / eau):		n.d.	
9.1.15	Viscosité:		n.d.	
9.1.16	Teneur en solvant (m.%):		10 - 30	
9.1.17	Décomposition thermique (°C):		n.d.	
9.1.18	Vitesse d'évaporation:		n.d.	
9.2	Autres informations		n.d.	

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1	Réactivité	Aucun(e).
10.2	Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.4	Conditions à éviter	Protéger de la chaleur.
10.5	Matières incompatibles	La polymérisation survient lors de l'exposition à la lumière blanche, la lumière ultraviolette, oxydants forts ou la chaleur. La polymérisation est une réaction hautement exothermique.
10.6	Produits de décomposition dangereux	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****11.1.1 Substances****11.1.2 Mélanges**

Toxicité aiguë:	
Inhalation:	Styrene. CL ₅₀ /inhalatoire/4h/rat = 10 - 20 mg / l
Ingestion:	Styrene: DL ₅₀ /orale/rat > 5000 mg / kg
Contact avec la peau:	n.d.
Irritation / Corrosivité (sur la peau / les yeux):	Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation:	Peut provoquer une allergie cutanée.
Cancérogénèse:	n.d.
Mutagenèse:	n.d.
Toxicité pour la reproduction:	Repr. 2
Effet narcotique:	L'inhalation de hautes concentrations de vapeur peut provoquer une dépression du Système Nerveux Central et une narcose.

Désignation commerciale: Brandenburger Liner

Fabricant / Fournisseur: Brandenburger Liner GmbH & Co. KG, Taubensuhlstrasse 6, D- 76829 Landau
 Téléphone: +49 (0)6341 5104-0, Date de délivrance: 18.05.2015 Remplace la fiche du: 29.06.2010

11.1.3 – Expériences de la pratique

11.1.12 n.d.

11.1.13 Expériences de la pratique

Observations pertinentes pour la classification:

Aucun(e).

Autres observations:

Aucun(e).

La classification de la composition a été faite par la méthode conventionnelle
 (Calcul selon réglementation CEE).

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Un risque environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

2,2-Dimethoxy-1,2-diphenylethane-1-one Toxicité pour les poissons LC₅₀ (96h): 6 mg / L
 Toxicité pour les daphnies EC₅₀ (24h): 26 mg / L

12.2 Persistance et dégradabilité

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

n.d.

12.4 Mobilité dans le sol

n.d.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

n.d.

12.6 Autres effets néfastes

12.6.1 Valeur DCO (mg/g): n.d.

12.6.2 Valeur DBO5 (mg/g): n.d.

12.6.3 AOX - Remarque: n.a.

12.6.4 Composants significatifs du point de vue environnemental: 2,2-Dimethoxy-1,2-diphenylethane-1-one

12.6.5 Effets nocifs divers: Non.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

13.1.1 Recommandation: D 10

Classe de déchets N°:

Le code de déchet doit être attribué en accord avec
 l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination
 de déchets.

De plus, respecter les prescriptions administratives locales.

13.2 Traitement des emballages souillés

13.2.1 Recommandation: Rincer avec un produit de nettoyage approprié. Autrement comme pour les résidus.

13.2.2 Manipulation: Comme pour les résidus.

Désignation commerciale: Brandenburger Liner

Fabricant / Fournisseur: Brandenburger Liner GmbH & Co. KG, Taubensuhlstrasse 6, D- 76829 Landau
 Téléphone: +49 (0)6341 5104-0, Date de délivrance: 18.05.2015 Remplace la fiche du: 29.06.2010

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR N'est pas une substance dangereuse selon la définition des réglementations ci-dessus.	IMDG N'est pas une substance dangereuse selon la définition des réglementations ci-dessus.	IATA N'est pas une substance dangereuse selon la définition des réglementations ci-dessus.
14.1	Numéro ONU		
14.2	Désignation d'expédition (nomenclature ONU)		
14.3	Classe(s) de danger pour le transport		
14.4	Groupe d'emballage		
14.5	Dangers pour l'environnement		
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Catégorie de transport: Code de classification: Code danger: Quantités limitées (LQ):		Instruction d'emballage (avion passagers) Instruction d'emballage (avion cargo)
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC		

SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1 **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
n.d.
- 15.2 **Évaluation de la sécurité chimique :**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

SECTION 16: Autres informations**Texte des phrases H mentionnées sous l'article 3**

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H332: Nocif par inhalation.

H361d: Susceptible de nuire au fœtus.

H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes <indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H413: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

La présente fiche de données de sécurité a été établie conformément au Règlement (UE) n° 453/2010.

Les renseignements de cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'édition, ils n'ont pas le caractère de notice technique d'utilisation et ne doivent pas être changés ni pris pour d'autres produits. La copie non modifiée est permise.

Délivré par : CoSiChem AG, Ernst-Lemmer-Straße 23, D - 35041 Marburg, info@cosichem.de, +49-6421-886563

Réception des données: 02.06.2010, bli_0001_bli002

